

Image not found or type unknown



Promotion sans avenant periode d'essai

Par **madyre**, le **20/02/2010** à **15:51**

Bonjour, je travail en tant qu'assistant commercial dans un centre d'appel rn j'ai eu une promotion il y a un mois avenant ni augmentation et l'employeur me disant que j'aurai un avenant après la fin de cette période d'essai dont il m'a dit un mois) mais justement ai-je droit de travailler à un nouveau poste sans avenant ? sans augmentation de salaire ? a oui en fait je fais encore mon ancien travail mais j'ai juste des responsabilités en plus comme animer les plateaux téléphoniques. de combien il peut allonger la période d'essai car selon lui l'essai n'a pas été concluant peut-il m'allonger ma période d'essai ?
Pouvez-vous me répondre rapidement svp car j'ai rendez-vous avec lui pour un premier entretien avec lui lundi ainsi que mardi
Merci d'avance